



Publication communale septembre 2020

Ramassage des encombrants et du bois ménager

Les objets encombrants et le bois ménager seront ramassés

mercredi 9 septembre dès 7h00

Les objets encombrants doivent être déposés devant chaque habitation avant 7h00 le mercredi matin, ou éventuellement le mardi soir précédant le ramassage.

Attention, la quantité est limitée à maximum 0,50m³ compressés par ménage. Les déchets de chantier ne seront pas ramassés.

Le Conseil communal précise encore que la ferraille et les matériaux inertes, tels que les pots de fleurs, ne doivent pas être déposés devant les habitations, étant donné que des bennes adaptées se trouvent en permanence à la décharge.

Les personnes handicapées, à mobilité réduite ou qui ne possèdent pas de véhicules, peuvent s'annoncer au secrétariat communal (032/466 29 10) **jusqu'au lundi 7 septembre, 18h30 au plus tard, pour leurs papier et journaux.**

Votations fédérales du 27 septembre 2020

En raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, le Conseil communal appelle la population à voter par correspondance. Le bureau de vote sera toutefois ouvert normalement, **le 27 septembre, de 10h à 12h**. Le port du masque est obligatoire à l'entrée du bâtiment communal. Des masques seront mis à disposition en cas de besoin.

Pommiers à la rue du Collège

Le Conseil communal informe la population que chacune et chacun peut se rendre librement cueillir les pommes des pommiers situés à la rue du Collège. Il décline toutefois toute responsabilité en cas d'accident.

Courtedoux, le 2 septembre 2020/kc

Le Conseil communal